



4^E FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

Face à la crise, les droits de l'Homme ?

NANTES - FRANCE 28 JUIN - 1^{er} JUILLET 2010
CITÉ INTERNATIONALE DES CONGRÈS NANTES METROPOLE

Des principes universels à l'action locale

4^E FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

Tous les deux ans, à Nantes (France), le Forum mondial des droits de l'Homme ouvre un large débat public sur les questions cruciales pour l'actualité et l'avenir des droits de l'Homme. Or, aujourd'hui, le monde connaît une situation de crise(s) profonde(s) : alimentaire, puis économique et sociale, mais aussi morale et politique... Le 4^e Forum de Nantes s'intéressera donc aux conséquences de cette situation sur les droits de l'Homme (face à ces crises qui secouent nos sociétés, faut-il parler de crise des droits de l'Homme ?) ainsi qu'à la place des droits de l'Homme dans la recherche de solutions susceptibles d'être mises en œuvre.

En période de crise particulièrement, les droits de l'Homme nécessitent d'être promus, protégés et appliqués. Cette protection relève d'une entreprise collective de la communauté internationale tout entière dans toutes ses composantes : du niveau international aux individus, seuls ou organisés, en passant par les États qui ont la responsabilité d'appliquer les pactes ou conventions qu'ils ont adoptés et ratifiés, sans oublier les collectivités locales. En s'organisant en réseaux transnationaux, celles-ci tentent de mieux répondre aux défis qui leur sont lancés alors que près de 50 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans les zones urbaines.

C'est pour participer à cette entreprise collective que le Forum mondial des droits de l'Homme est organisé à Nantes, tous les deux ans, depuis 2004. Comme les trois précédentes éditions, **le 4^e Forum se tiendra à la Cité internationale des congrès Nantes Métropole du lundi 28 juin au jeudi 1^{er} juillet 2010.**

UNE INITIATIVE INTERNATIONALE RELAYÉE PAR UNE « COALITION » DE COLLECTIVITÉS LOCALES

Depuis sa création en 2004, le Forum mondial des droits de l'Homme mène une démarche originale qui tente d'associer les apports de la théorie et ceux de la pratique, des apports qui ont trop souvent tendance à s'exclure et à s'ignorer. Pourtant, c'est bien en rapprochant l'action et la réflexion que pourront être proposées les réponses les plus adéquates et les plus efficaces aux défis qui sont lancés à la protection et à la défense des droits de l'Homme.

Créé à l'initiative et avec le soutien du secteur des sciences humaines et sociales (SHS) de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) alors dirigé par Pierre Sané, le Forum de Nantes est organisé, depuis 2008, par le **Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et gouvernements locaux (voir ci-après).**

UN FORUM POUR PARTAGER LES CONNAISSANCES, CRÉER DES RÉSEAUX ET ÉCHANGER LES BONNES PRATIQUES

Ouvert au débat libre et à la confrontation des points de vue, le Forum mondial des droits de l'Homme ne vise pas à l'adoption de résolutions ou de déclarations. Ce n'est pas non plus un lieu d'édiction de normes de protection ou de surveillance du respect des droits de l'Homme dont la responsabilité appartient aux instances et aux institutions qui en ont reçu la charge. Le projet du Forum, à la fois modeste et ambitieux, est d'offrir un nouvel **espace de réflexion générale, de discussion intensive et, surtout, de promotion des bonnes pratiques** afin de contribuer au progrès des droits de l'Homme.

Trop souvent, les différents acteurs des droits de l'Homme travaillent séparément. Aussi, le Forum de Nantes a-t-il pour objectif de favoriser **les échanges d'idées et le partage des connaissances**. Il donne la possibilité aux participants d'établir des contacts, de débattre, de **créer des réseaux** et de s'entendre sur les possibilités d'actions conjointes et leur suivi possible.

Car, pour faire face aux défis lancés aux droits de l'Homme, existants et émergents, la solidarité entre tous ceux qui travaillent à la promotion, à la protection et à la mise en œuvre des droits de l'Homme est indispensable. Les niveaux de responsabilité sont bien évidemment différents suivant que l'on représente un État ou que l'on agit individuellement, mais la société internationale tout entière est concernée par une responsabilité commune qui doit pousser chacun à agir. Le Forum mondial de Nantes réaffirme donc cette solidarité et cette responsabilité, en s'intéressant particulièrement à l'action locale, au terrain, là où se vérifie au quotidien l'effectivité réelle des droits.

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Sur le plan local, les villes, provinces, départements ou régions – suivant l'organisation politique spécifique à chaque pays – peuvent agir, grâce à leur proximité d'avec le citoyen, pour une plus grande effectivité des droits, en lien avec les autres acteurs locaux (enseignants, chercheurs, syndicats, associations, ONG présents sur le terrain) mais aussi, de plus en plus, avec les acteurs nationaux et internationaux.

Depuis quelques années, en effet, ces gouvernements locaux se sont regroupés en réseaux pour mieux faire entendre leur voix et mieux peser sur les décisions nationales mais aussi internationales. Ils peuvent même être, dans certains cas, un contre-pouvoir face à l'État comme ils peuvent être aussi, malheureusement, les relais de la tyrannie. Quel que soit le cas de figure, les collectivités locales sont aujourd'hui des acteurs à part entière du débat sur les droits de l'Homme, entre la logique des États et celle des individus ou des organisations qui luttent pour le respect et la mise en œuvre de ces droits.

Le Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes veut ainsi rendre compte, dans le domaine qui est le sien, de la place croissante des villes et des collectivités locales. Cela, en posant la question de leur poids diplomatique, de leur capacité à s'organiser et, par conséquent, des conditions dans lesquelles les gouvernements locaux peuvent participer efficacement aux réseaux internationaux de solidarité indispensables aux progrès des droits de l'Homme.

C'est pourquoi le Forum de Nantes est un rendez-vous qui s'adresse **à toutes les catégories d'acteurs du domaine des droits de l'Homme réunis – sur un pied d'égalité – en s'intéressant prioritairement à l'action locale**. Espace de rencontre et de libre dialogue, il veut être avant tout un lieu utile d'échange d'idées, d'expériences et de connaissances pour contribuer ainsi au renforcement de la coopération entre les différents acteurs engagés dans le domaine des droits fondamentaux à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale.

LE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL PERMANENT « DROITS DE L'HOMME ET GOUVERNEMENTS LOCAUX »

Le **Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et gouvernements locaux** est une structure associative à but non lucratif de droit français (association loi 1901) basée à Nantes.

Cette association – et, avec elle, le Forum mondial des droits de l'Homme – est le résultat d'un engagement soutenu d'une « coalition » de collectivités locales, associant Nantes Métropole (communauté urbaine de Nantes), la Région des Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes. Le Forum bénéficiant, pour sa part, du soutien complémentaire du ministère français des Affaires étrangères et européennes, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Caisse des dépôts.

À l'image du Forum, le conseil d'administration du Secrétariat permanent est représentatif de la diversité des acteurs engagés dans le domaine des droits de l'Homme (responsables politiques, associatifs, académiques, professionnels du droit...). Il est présidé par le Professeur Emmanuel Decaux, professeur de droit international à l'université Paris II Panthéon-Assas et membre du comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Au-delà de l'organisation du Forum de Nantes tous les deux ans, la mission du Secrétariat permanent consiste, plus largement, à fédérer et à animer un réseau d'acteurs impliqués dans la défense et la mise en œuvre des droits de l'Homme, notamment, au niveau local. Ainsi, depuis novembre 2007, le Secrétariat international permanent (SPIDH) anime – au sein de la fédération mondiale CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) – un groupe de travail sur les droits de l'Homme réunissant des collectivités locales du monde entier. Par ailleurs, la Ville de Nantes étant désormais « Pôle thématique Droits de l'Homme » de l'*Alliance mondiale des villes contre la pauvreté* pilotée par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), le Secrétariat permanent assure la pilotage opérationnel de ce pôle pour le compte de la Ville de Nantes.

Le Secrétariat permanent (SPIDH) a organisé, en 2008, le 3^e Forum mondial des droits de l'Homme qui a rassemblé plus de 2 500 participants et intervenants (contre 1 200 en 2006) représentant une centaine de nationalités différentes.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le Forum de Nantes est une manifestation d'accès gratuit, ouvert à tous publics. Il vise en particulier à réunir – sur un pied d'égalité – les acteurs du domaine des droits de l'Homme, de toutes catégories. Ainsi, comme ce fut le cas lors des précédentes éditions, le 4^e Forum de Nantes permettra de débattre des questions d'actualité relatives aux droits de l'Homme avec :

- **Les pouvoirs publics** au niveau local, national, régional et international, les représentants des gouvernements, des parlements, des villes et des organisations intergouvernementales ainsi que les commissions nationales des droits de l'Homme et les institutions nationales de défense des droits de l'Homme.
- **Les représentants de la société civile**, les organisations non gouvernementales, les associations, les syndicats, les fondations, les défenseurs des droits fondamentaux et les médias.
- **Les institutions des droits de l'Homme et les spécialistes**, les juristes et les experts travaillant pour des organisations nationales, régionales et internationales, ainsi que les chercheurs dans le domaine des droits de l'Homme et les enseignants.
- **Les acteurs de la sphère économique**, les représentants des entreprises, notamment multinationales, et des agences de développement.

Toutes ces catégories d'acteurs sont invitées à participer à la préparation du programme et à l'organisation du Forum (en proposant l'organisation de tables rondes, de conférences, etc.).

COMMENT PARTICIPER ?

Le Forum offre un espace, ouvert à tous, de libre dialogue sur les questions relatives à la mise en œuvre et à la protection des droits de l'Homme. Il s'organise autour de :

- **séances plénières, gérées par la structure organisatrice avec ses partenaires éventuels (suivant les recommandations du comité scientifique).**

Chaque séance plénière permet d'exposer la problématique globale de l'un des grands thèmes (voir les thématiques) déterminés par le comité scientifique. Les thèmes plus spécifiques sont discutés dans le cadre des tables rondes. Elles sont organisées dans les trois langues officielles du Forum: français, anglais, espagnol.

Autour de ces séances plénières, les organisations – quelles que soient leur origine géographique et leur catégorie (institutions, universités, groupements professionnels, ONG ou associations...) – peuvent proposer différentes formes de participation :

- **organisation de tables rondes proposées et prises en charge par les participants intéressés.**

Les tables rondes présentent, sur des thématiques spécifiques, des déclinaisons de l'un des trois grands thèmes principaux. Elles peuvent être organisées par tel ou tel organisme participant au Forum, quelle que soit sa catégorie. Les tables rondes peuvent se tenir en trois langues (français, anglais, espagnol). Les infrastructures de la Cité internationale des congrès de Nantes permettent de tenir simultanément cinq tables rondes avec possibilité d'interprétation. Par ailleurs, d'autres salles, sans possibilité d'interprétation, peuvent être mises à la disposition des participants.

- **autres modes d'animation et de participation: événements culturels, expositions...**

D'autres modes d'animation et de participation peuvent également être mis en œuvre à l'initiative des participants et du comité d'organisation. Notamment, des événements culturels peuvent être organisés afin de refléter la diversité culturelle et de contribuer à la connaissance de l'Autre et au respect mutuel entre les différents peuples et cultures représentés. De plus, les participants sont invités à organiser des expositions. Les propositions d'exposition sont soumises au comité scientifique et au comité d'organisation pour examen et approbation (voir ci-après).

CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE FONCTIONNEMENT DES TABLES RONDES, DES CONFÉRENCES ET DES EXPOSITIONS

L'objet du Forum mondial est de contribuer au progrès des droits de l'Homme, conformément à l'idéal commun de la Déclaration universelle de 1948.

Les tables rondes doivent s'inscrire dans le cadre des trois grands thèmes retenus pour le Forum mondial. Elles sont organisées, le matin ou l'après-midi, sur un module de deux heures et demie, afin de permettre des échanges approfondis et des débats avec le public.

Les organisateurs de tables rondes ou de conférences doivent soumettre leur(s) proposition(s) au comité scientifique pour examen en précisant leur statut et en incluant une description détaillée du thème de discussion (un feuillet dactylographié minimum), le nombre et la qualité des orateurs invités à prendre part à la table ronde.

Une fois la proposition approuvée, l'organisateur prend l'entière responsabilité de la table ronde ou de la conférence, y compris le recouvrement des frais liés à sa préparation.

Les tables rondes, conférences et expositions ne doivent comporter :

- aucun message violent ou constituant une violation des droits d'autrui ;
- aucun message justifiant ou encourageant la haine, l'hostilité ou la violence, nationale, ethnique, raciale, sexuelle, religieuse, culturelle ou linguistique ;
- aucun message incitant ou légitimant une quelconque atteinte à l'ordre public, encourageant le terrorisme ou tout acte de violence.

Chaque table ronde est animée par un modérateur qui est notamment chargé de faire respecter le temps de parole de chacun, les interventions lors des débats ne devant pas excéder deux ou trois minutes. En cas de besoin, un bref droit de réponse, n'excédant pas deux minutes peut être accordé par le modérateur.

Les conditions pratiques d'organisation des tables rondes, des conférences, des expositions, et des autres événements culturels sont détaillées dans le formulaire d'inscription et de participation joint au présent document.

UNE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE

Afin de préparer le Forum, deux comités sont établis :

1. Le comité scientifique formule des recommandations sur la conception générale du Forum, sur son programme et sur les thèmes à débattre en séance plénière. Le comité formule également des recommandations quant aux critères de sélection des participants, des orateurs principaux et des propositions de tables rondes et d'ateliers. Le comité est composé d'une trentaine de membres représentatifs de toutes les catégories de participants (voir composition ci-après).

2. Le comité d'organisation rassemble, autour du conseil d'administration et de l'équipe permanente du Secrétariat permanent (SPIDH), des représentants des différents partenaires. Le comité d'organisation décide de l'organisation pratique du Forum sur la base des recommandations formulées par le comité scientifique et détermine les modalités pratiques liées à la participation, aux événements culturels associés au Forum, à la communication et au contact avec les médias.

DES ATELIERS EN LIGNE

Afin de faciliter la préparation des tables rondes, un site internet collaboratif multilingue (français, anglais, espagnol) a été développé :

<http://www.spidh.org>

On y trouve des rubriques classiques :

- Présentation du Secrétariat permanent et de ses partenaires
- Thématiques et informations relatives au prochain Forum mondial des droits de l'Homme
- Inscriptions en ligne au Forum 2010
- Base documentaire et d'archives des forums 2004, 2006 et 2008
- Forum de discussion
- Abonnement à une newsletter, etc.

Mais, surtout, le site www.spidh.org est doté d'un extranet : une plateforme web collaborative qui offre la possibilité d'un travail en commun grâce à des ateliers en ligne ouverts à toutes les personnes intéressées quel que soit l'endroit de la planète où elles se trouvent.

Ce service gratuit est accessible grâce à un système de droits d'accès (codes personnels).

La plateforme collaborative permet, après validation de l'administration du site, de :

- s'inscrire à un atelier en ligne
- créer son propre atelier en ligne
- créer son espace personnel et par la suite modifier ses choix d'ateliers

PARTAGER L'INFORMATION

Un atelier en ligne est un espace de travail virtuel qui réunit des membres (contributeurs) autour d'un centre d'intérêt commun (une thématique de table ronde, par exemple). Les ateliers en ligne sont ouverts à toutes les personnes intéressées même celles qui ne participent pas physiquement au Forum mondial des droits de l'Homme. Elles peuvent ainsi préparer ou poursuivre les échanges avant, pendant et après chaque Forum. Ces membres et/ou groupes d'utilisateurs s'identifient dès la page d'accueil grâce à un formulaire d'inscription/login.

Chaque atelier est géré par un modérateur (personne volontaire qui peut-être, par exemple, le responsable d'une structure souhaitant organiser une table ronde lors du prochain forum). Le modérateur est chargé d'administrer l'atelier de travail, de réguler les échanges et les contributions si nécessaires, en évitant notamment les hors sujets et en prohibant tous les propos qui pourraient porter atteinte à la dignité et aux droits des personnes. Il est, en quelque sorte, le correspondant de l'administration du site et lui propose pour validation les contributions qui peuvent être mises en ligne.

Les contributeurs, participant à un atelier en ligne, disposent d'outils de communication pratiques et faciles à utiliser pour s'informer et échanger entre eux (espace documentaire, forum de discussion, envoi de messages, partage d'un agenda...). Ils peuvent donc :

- déposer un document exclusivement consultable par les membres de l'atelier
- proposer un fil de discussion sur une thématique dans un forum réservé aux membres de l'atelier
- consulter l'agenda commun aux membres de l'atelier
- envoyer un courriel aux membres de l'atelier

Afin de faciliter l'accès à l'information, une alerte mail est adressée à tous les membres de l'atelier à chaque nouvelle contribution.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez prendre contact avec l'administration du site :

Amanda Rio de Pedro, SPIDH, tél. +33 (0)2 51 83 70 07. Courriel : a.riodepedro@spidh.org

LA CHARTE-AGENDA MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITÉ :

LE DÉBAT EST OUVERT !

Selon le triptyque désormais classique, les États – et par conséquent les pouvoirs publics – ont une triple obligation, celle de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits de l'Homme. Les pouvoirs publics doivent donc non seulement respecter mais faire respecter les droits de l'Homme, notamment par les personnes privées. Ils doivent aussi les mettre en œuvre, c'est-à-dire mobiliser les moyens adéquats pour permettre leur pleine effectivité. Et cela, qu'il s'agisse des droits civils et politiques (DCP) ou des droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

Les villes et les gouvernements locaux, les autorités locales sont de ces « pouvoirs publics » qui, notamment en matière économique, sociale ou culturelle, peuvent faire la différence en développant les droits, qu'il s'agisse du logement, de la santé, de l'accès à l'emploi, d'éducation, de loisirs ou de culture ou de démocratie locale.

Et cela, d'autant plus que les DESC sont le plus souvent de réalisation progressive. Il est significatif que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies mentionne désormais de manière systématique « les obligations des acteurs autres que les États parties » et, notamment, celles des collectivités locales.

Cette prise en compte des droits de l'Homme à l'échelon local, implique la mobilisation de tous les acteurs, acteurs privés et acteurs publics, à travers des initiatives et des partenariats inédits, et de nouvelles solidarités, facilitant le « vouloir vivre ensemble ». Il est notamment nécessaire de recenser les « bonnes pratiques » qui se développent en la matière, au niveau institutionnel ou dans un cadre informel.

C'est l'un des objectifs principaux que s'est fixé le Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et gouvernements locaux (SPIDH), organisateur du Forum mondial des droits de l'Homme. L'accent y est mis prioritairement sur le thème de l'action locale (les droits de l'Homme dans la cité) et sur le rôle des « gouvernements locaux » en matière de droits de l'Homme, agissant en partenariat avec les acteurs de terrain, seuls ou en réseaux. Des réseaux tels que la Conférence des villes européennes pour les droits de l'Homme, la Coalition internationale des villes contre le racisme ou l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (programme du PNUD) ou encore la fédération mondiale des collectivités locales *Cités et gouvernements locaux unis* (CGLU).

Au sein de cette fédération, le SPIDH assure l'animation du groupe de travail « Droits de l'Homme et gouvernements locaux » dont l'objectif principal est l'élaboration (en cours) de la Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité. Ce groupe de travail est rattaché à la *Commission Inclusion sociale et démocratie participative* (CISDP) de CGLU, présidée par Ricard Gomà, maire-adjoint de Barcelone, Espagne.

Le projet de la Charte-agenda, rédigé par un comité d'experts internationaux, est actuellement soumis au débat public. Vous pouvez participer à ce débat, apporter vos remarques, critiques, propositions à l'adresse web suivante : <http://www.spidh.org/fr/la-charte-agenda/index.html>

L'objectif est d'arriver à une proposition finale qui serait soumise à l'adoption des délégués du prochain congrès mondial de CGLU de Mexico à l'automne 2010.

FACE À LA CRISE, LES DROITS DE L'HOMME ?

LES THÉMATIQUES DU FORUM 2010

Après une crise alimentaire puis une crise financière frappant de plein fouet de nombreux pays, le monde est confronté, depuis la fin de l'année 2008, à une crise économique et sociale généralisée, sans précédent depuis la dernière guerre. Née d'un dérèglement du système financier international apparu aux États-Unis, cette crise s'est « mondialisée » de proche en proche, comme une onde de choc.

Une crise (économique et sociale) alimentant une crise (morale et politique) – et inversement – le monde se retrouve, en ce début de XXI^e siècle, dans une situation d'instabilité chronique qui ébranle bien des certitudes optimistes sur l'évolution des sociétés humaines. Ainsi, même si ses effets sont très différents d'une région du monde à une autre, la crise économique a des conséquences dramatiques pour les populations les plus fragiles des pays en voie de développement comme des pays développés ou émergents. Des conséquences qui pourraient être aussi, à l'avenir, de nature politique, à travers l'exutoire des nationalismes et la multiplication des crises régionales. Cela, à l'échelle de toute la planète.

Les responsables politiques et économiques, constatant l'ampleur de la crise, tentent de développer des stratégies pour sortir d'un marasme qui ruine l'espoir d'un développement durable, respectueux des êtres humains et des ressources naturelles avec des risques, à long terme, pour la paix et l'équilibre de certaines régions du monde. Dans les pays les plus riches, l'État est même revenu au premier rang en assumant, parfois contraint et forcé, un rôle de « pompier » venu, en catastrophe, au secours d'un système devenu fou, mais la confiance des populations dans leurs États – qui n'ont pas su, avant la crise financière, assurer une gouvernance limitant les dérives du système – s'est émoussée.

Aussi, le modèle de développement proposé jusqu'à nos jours – et communément admis – est-il remis en cause, dans son principe même, par un nombre croissant d'individus, dont certains penseurs et responsables politiques. Et beaucoup doutent désormais de la capacité des États à « moraliser » durablement un capitalisme financier qui ne cesse de produire des inégalités.

Face à cette situation, alors que la communauté internationale semble avoir toutes les peines du monde à agir dans un sens commun, quelle est la réponse des droits de l'Homme ? Et, d'abord, le respect de ces droits, dans les bouleversements du monde contemporain, est-il encore un impératif tel que le déclarait Kofi Annan¹ en 2005, faisant des droits de l'Homme l'un des trois piliers d'un système rénové au service de la paix : « [...] *le développement, la sécurité et les droits de l'Homme sont indissociables. [...] Outre que le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont impératifs, ils se renforcent mutuellement. Les liens entre eux ne font que se resserrer à cette époque de progrès technologique rapide, d'interdépendance économique de plus en plus marquée, de mondialisation et de changements géopolitiques spectaculaires.* » Plus que jamais, après l'échec de la réforme des Nations unies en 2005 et la crise mondiale de 2008, une véritable « gouvernance démocratique » de la planète s'impose, à travers la recherche de valeurs communes.

1. Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, rapport sur la Réforme des Nations unies, 2005 :
Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous,
<http://www.un.org/french/largerfreedom/>
<http://www.un.org/largerfreedom/>
<http://www.un.org/spanish/largerfreedom/>

Face à ces nouveaux défis, la question de la pertinence d'une approche « Droits de l'Homme » est plus que jamais posée. Elle est d'abord posée aux États et à la communauté internationale, compte tenu de leurs responsabilités en la matière, étant reconnu le fait que les carences et les échecs en matière de gouvernance, à l'origine de la crise économique qui s'est déclenchée en 2008, expliquent en grande partie les violations des droits de l'Homme commises dans le monde. Mais elle est aussi posée aux gouvernements locaux (villes, régions, provinces...) qui, désormais, entendent se saisir du sujet des droits de l'Homme comme un impératif à respecter dans la définition des politiques locales ; elle est posée aux entreprises, aux financiers comme aux grands propriétaires terriens dans la mesure où la mondialisation a été trop souvent associée à un dumping social, aggravant les délocalisations, le chômage et l'exclusion ; enfin, elle est posée à chaque individu, là où il agit, collectivement ou individuellement.

Pour prendre toute la mesure de la crise et des menaces qu'elle porte en elle, mais aussi trouver des raisons fortes d'agir ensemble, le 4^e Forum mondial des droits de l'Homme entend privilégier plusieurs grands thèmes :

- L'enjeu de la liberté d'expression sous ses diverses facettes : liberté politique, liberté d'information, liberté de conscience et de conviction, face à toutes les oppressions et toutes les intolérances.
- La question de l'identité individuelle, de la diversité et du respect des minorités, dans le cadre d'un « vouloir vivre ensemble » au niveau local comme au niveau international.
- La priorité de l'emploi, à travers le droit au travail et le droit du travail, en réponse à la crise.

Et, pour la première fois, en partenariat avec le programme européen Lascaux :

- L'impératif de la sécurité alimentaire et de l'accès à la terre, dans un contexte économique, social et environnemental (lié, notamment, au réchauffement climatique) défavorable pour les plus faibles (colloque *De la terre à l'aliment / Des valeurs aux règles*, lundi 28 et mardi 29 juin 2010).

Le Forum de Nantes s'intéressera à tous ces sujets dans leur actualité la plus vive. Non seulement pour décrire ou dénoncer les reculs et les attaques contre le droit et la justice favorisés par la crise économique mais, aussi, en ayant en tête cet « idéal commun » incarné par la Déclaration universelle des droits de l'Homme : cet espoir que l'action collective des femmes et des hommes, des individus et des organisations locales, nationales, régionales et internationales permette de construire ensemble un monde, « à l'échelle humaine », un monde fondé sur les valeurs de liberté et d'égalité, de justice et de solidarité.

LUNDI 28 JUIN 2010

COLLOQUE : DE LA TERRE À L'ALIMENT / DES VALEURS AUX RÈGLES (1^{ÈRE} PARTIE)

Présentation pages 14 et 15

Une séance plénière en deux parties :

9 H 30 - 12 H :

LA PRODUCTION (ASPECTS ÉCONOMIQUES)

14 H - 16 H 30 :

LA PROTECTION (ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX) ET LE PROGRÈS (ASPECTS SOCIAUX)

JEUNES CITOYENS DU MONDE ET DROITS DE L'HOMME

(programme en cours d'élaboration)

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

En soirée

MARDI 29 JUIN 2010

COLLOQUE : DE LA TERRE À L'ALIMENT / DES VALEURS AUX RÈGLES (2^E PARTIE)

9 H 30 - 12 H :

DEUX ATELIERS EN PARALLÈLE

14 H - 16 H 30 :

RESTITUTION ET CLÔTURE DU COLLOQUE

IDENTITÉS, MINORITÉS : VIVRE ET AGIR ENSEMBLE DANS LA DIVERSITÉ

L'égalité, en dignité et en droits, de tous les êtres humains est un principe intangible affirmé dès l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Pour autant, ce principe universel se trouve, en permanence, confronté à la diversité humaine qui a toujours été et reste une réalité de nos sociétés, soit comme le résultat de l'histoire et de la géographie (peuples, nations, ethnies, communautés...), soit comme la conséquence de caractères et/ou de choix plus personnels (familles philosophiques ou religieuses, orientations sexuelles...).

Avec cette diversité, s'expriment régulièrement des revendications nées de l'affirmation d'identités individuelles ou collectives. Une identité, c'est-à-dire « *un système structuré, différencié, à la fois ancré dans une temporalité passée (les racines, la permanence), dans une coordination des conduites actuelles et dans une perspective légitimée (projet, idéaux, valeurs). Elle [l'identité] coordonne des identités multiples associées à la personne (identité corporelle, caractérielle...) ou au groupe (rôles, statuts...)* ». »²

L'enjeu de la mise en œuvre concrète des droits de l'Homme est donc d'arriver à concilier le principe d'égalité de tous les êtres humains, universel et abstrait par essence, avec le respect des identités multiples et parfois contradictoires. Et cela, alors que la mondialisation des échanges et les migrations ont favorisé le brassage et la cohabitation de populations d'origines et de modes de vie très différents, créant parfois des tensions dont les médias se font régulièrement l'écho.

Ce combat pour l'universalité des droits de l'Homme est d'autant plus d'actualité que, face à la crise économique, il existe un risque de repli identitaire, sur des bases réelles ou fantasmées, de certaines catégories de population, communautés ou groupes d'individus, en réaction à ce qui est perçu comme un nivellement, voire comme un déni de ce qui fonde leur spécificité. Ce repli peut aller, dans certains cas extrêmes, jusqu'à la haine de tout ce qui est différent de soi et jusqu'à la violence.

Plus inquiétant encore, en ces temps de crise et de mutations profondes favorables à tous les relativismes, certains n'hésitent pas à opposer « affirmation identitaire » et « principe d'égalité », au nom de la liberté et du « droit » à la différence. Cette opposition s'exprime au niveau individuel mais aussi au niveau collectif, poussant parfois des nations entières vers des affrontements nourris d'idéologies politiques et/ou religieuses, vers un « choc des civilisations » annoncé comme une fatalité...

Dans le même temps, l'on voit, dans certaines régions du monde, des peuples autochtones et/ou des groupes ethniques dont tous les caractères identitaires sont niés, quand ils ne sont pas brutalement réprimés pour ne pas risquer de voir naître une revendication spécifique susceptible de menacer la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État. Unité nationale qui, parfois, n'est que le prétexte derrière lequel se cachent les intérêts d'un groupe dominant.

Les démocraties connaissent aussi certaines formes de discrimination qui s'exercent à l'encontre des minorités. Dans l'Union européenne, par exemple, une enquête récente (avril 2009) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) sur la discrimination et les crimes racistes subis par les immigrés et les minorités ethniques a révélé que la discrimination, le harcèlement et la violence à caractère racial sont beaucoup plus répandus que les statistiques officielles l'indiquent : 55 % des immigrés et membres de minorités interrogés par la FRA considèrent que la discrimination fondée sur l'origine ethnique est courante dans leur pays de résidence, et 37 % déclarent avoir été personnellement victimes d'une discrimination au cours des douze derniers mois. Qui plus est, 12 % des personnes ayant répondu ont fait l'objet d'un crime raciste au cours des douze derniers mois. Néanmoins, 80 % de ces personnes n'ont pas signalé ces actes à la police.

En Europe, les Roms affichent le taux le plus élevé de discrimination : une personne ayant répondu sur deux déclare avoir subi une discrimination au cours des douze derniers mois. Des niveaux élevés de discrimination sont également constatés parmi les Africains subsahariens (41 %) et les Nord-Africains (36 %). En savoir plus : <http://fra.europa.eu/eu-midis/>

Il sera aussi question de « discriminations multiples », avec un phénomène cumulatif qui vise particulièrement les femmes. Car l'on peut être à la fois opprimé(e) pour la couleur de sa peau, pour son sexe (nombre de femmes en font l'amère expérience à travers le monde) et pour ses préférences sexuelles. Entre ce que l'on est et les choix que l'on fait, il est parfois difficile de vivre « libre et égal [aux autres] en dignité et en droits »...

Dans ces situations diverses, la compatibilité entre diversité et universalité est l'un des enjeux majeurs de la mise en œuvre des droits de l'Homme face au relativisme qui les menace. Comment, en respectant le principe d'égalité de tous les êtres humains, vivre et agir ensemble dans la diversité ? Aux tentatives d'instrumentalisation de nos différences, l'action commune sera-t-elle capable d'opposer un « dialogue » enrichi de nos différences ?

THÈMES POSSIBLES DE TABLES RONDES (liste non exhaustive) :

- **Droit à la diversité culturelle des peuples autochtones et des minorités ethniques**
- **Exploitation des ressources naturelles : quels droits pour les peuples autochtones ?**
- **Situations des minorités religieuses à travers le monde**
- **Immigration, diversité et citoyenneté**
- **Identité et diversité : penser et construire la citoyenneté dans les pays à forte diversité ethnique**
- **Droits de l'Homme, techniques biomédicales et identité ethno-raciale**
- **Homophobie et criminalisation fondée sur l'orientation sexuelle**
- **Villes et gouvernements locaux, acteurs de la lutte contre le racisme et les discriminations** (cf. Coalition internationale des villes contre le racisme, réseau de villes de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne / FRA...)
- **Les Roms, des citoyens de l'Union européenne discriminés**
- **Le don d'organe, entre questions identitaires, insuffisances du lien social et promesse de nouvelles fraternités.** Proposition en cours d'élaboration associant le Groupe de réflexion Demain la Greffe, le ministère français des Affaires étrangères et européennes, l'Agence de la biomédecine, de la Commission nationale française pour l'UNESCO, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (France) et de la MACIF.

LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'OPINION : UN COMBAT PERMANENT

Les libertés d'expression, de conscience et de conviction sont indissociables de la démocratie. Elles sont des droits fondamentaux individuels et collectifs reconnus par la Charte des Nations unies – Déclaration universelle des droits de l'Homme, Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 18 et 19) – mais aussi Déclaration du Millénaire – septembre 2000 (art. V). Cela concerne la liberté de chacun d'exprimer sa pensée, ses idées, ses croyances, d'exercer le culte de son choix mais aussi le droit d'être informé et d'informer, de transmettre des connaissances et des idées sans restrictions autres que celles « prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui. » Il y a un lien étroit entre le respect du for interne et le for externe : la liberté de conscience, qui est un droit indérogeable, peut aller de pair, dans des situations limites, avec « l'objection de conscience ».

La période récente a renouvelé le débat sur l'exercice de ces libertés « intellectuelles ». Outre le développement des technologies de l'information et de la communication, des facteurs politiques y contribuent : dans un contexte international tendu que certains ont théorisé sous l'expression « Choc des civilisations », le renforcement des théocraties autoritaires et la résurgence des idéologies politico-religieuses ont pour conséquence le recul des libertés d'expression, de pensée, de croyance et les libertés religieuses (libre exercice des cultes).

Face à la « menace terroriste », les législations destinées à lutter contre cette menace développent parfois des incriminations floues qui renforcent le pouvoir de contrôle des gouvernements sur les individus, sur les idées exprimées et sur la presse. Les régimes autoritaires s'attaquent en premier lieu à la liberté des médias, les journalistes et les intellectuels payant un lourd tribut à travers le monde, en tant que défenseurs des droits de l'Homme.

Tout cela fait que le combat pour le respect des libertés d'expression et d'opinion reste un combat permanent. Pour autant la liberté d'expression est le seul droit qui, en vertu des textes internationaux, comporte des « devoirs » et des « responsabilités » spéciales. Ainsi, dans une mondialisation vécue comme une menace, sentiment renforcé par la crise économique mondiale, les replis communautaristes ou nationalistes se manifestent le plus souvent en opposition aux populations migrantes ou aux minorités sous la forme de réactions racistes, xénophobes, toujours discriminantes, qui, malheureusement, ne se limitent pas toujours à la parole mais qui commencent toujours par des discours de haine et d'appel à la violence. Des discours qui s'expriment, de plus en plus souvent, sans complexe dans l'espace public, voire dans les organes de presse, en opposition aux normes juridiques internationales³ ou nationales. Et cela, en tous points de la planète : aucun continent n'échappe à ce phénomène. De plus, la révolution informatique, avec son caractère planétaire et son instantanéité, offre des possibilités sans précédent à la liberté d'expression et de création mais aussi à la diffusion de discours de haine.

Alors, comment agir pour faire respecter les droits de l'Homme, tant pour défendre les libertés fondamentales que pour interdire les expressions incitant à la haine et à la violence ? Dans un contexte de mutations permanentes, de complexité croissante, quels peuvent être les rôles respectifs et collectifs des différents acteurs – du niveau intergouvernemental au niveau local – pour le respect de ces droits d'autant plus « naturels » qu'ils sont inhérents à ce qui fonde notre humanité : notre capacité à penser, à s'exprimer, et notre liberté de croire ou de ne pas croire ?

THÈMES POSSIBLES DE TABLES RONDES (liste non exhaustive) :

- Liberté d'expression, diversité et indépendance des médias
- Religions, démocratie et liberté d'expression
- Liberté d'expression dans les sociétés démocratiques : quelles limites ?
- Liberté d'expression et développement des nouveaux médias
- Accès aux moyens d'expression et promotion de la démocratie et des droits de l'Homme
- Défenseurs des droits de l'Homme et atteinte à la liberté d'expression

...

3. Article 20 - 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques :

« Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi. »

JEUDI 1^{ER} JUILLET

TRAVAIL : DÉFENDRE ET RENFORCER LE DROIT MALGRÉ LA CRISE

Raymond Torres, directeur de l'Institut international d'études sociales du Bureau international du travail (BIT, Genève) déclarait en juin 2009 à l'occasion du Sommet de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la crise mondiale de l'emploi : « *Depuis le déclenchement de la crise financière, la situation du marché du travail dans la plupart des pays s'est considérablement détériorée, avec des millions de travailleurs qui ont perdu leur emploi [...].* » Et il poursuivait, en précisant que le chômage allait encore augmenter tout au long de l'année 2009 : « *L'emploi vulnérable augmente aussi et pousse davantage de personnes dans la pauvreté. Autre fait préoccupant, la perspective de pénurie d'emplois s'aggrave. [...] Certaines régions – y compris les pays les plus développés – devraient même connaître une contraction de l'emploi cette année.* »

Les chiffres des Nations unies indiquent que 60 millions de personnes auront perdu leur emploi en 2009, ce qui porterait le nombre total de chômeurs à travers le monde à 240 millions !

Dans ces conditions, comment les droits économiques et sociaux – partie pourtant indivisible des droits de l'Homme – peuvent-ils être réellement défendus et respectés ? La responsabilité incombe évidemment aux États de mettre en place des mécanismes et des moyens de règlement des différends et litiges, dans le domaine du travail comme ailleurs, mais les processus de déréglementation sociale échappent souvent au contrôle des gouvernements quand les moyens et/ou la volonté de l'État sont trop faibles. Déjà, avant que n'éclate la crise financière, dans de nombreux pays et de nombreuses activités, l'exigence des droits de l'Homme semblait totalement théorique, voire chimérique dès lors que l'on touchait au domaine du travail et du labeur. Aussi, la crise économique mondiale ne risque-t-elle pas d'affecter les conditions du travail à travers la planète ainsi que l'effectivité des normes internationales du travail, déjà mise à mal par des décennies d'ultra-libéralisme ?

Si, en matière de droits de l'Homme relatifs au travail, le fossé entre les pays en développement et les pays développés, notamment entre le Nord et le Sud, est particulièrement profond, il ne doit pas faire oublier que la mondialisation du marché du travail, en corrélation avec celle du commerce international, a renforcé globalement la vulnérabilité et la précarité des travailleurs à travers le monde. La mise en concurrence des travailleurs du Nord avec la main-d'œuvre des pays en voie de développement est la source d'une dégradation grandissante des conditions de travail dans les pays du Nord et d'une exploitation des travailleurs toujours plus abondante dans le Sud.

Une dégradation qui peut aller, au bout de l'ignominie, jusqu'au travail forcé, au trafic d'êtres humains et, même, jusqu'à l'esclavage dont les formes contemporaines n'ont rien à envier à celles du passé (qu'il s'agisse d'exploitation sexuelle, d'enrôlement forcé dans des forces armées ou, plus communément, d'enfants esclaves domestiques...). Et même, sans aller jusqu'à ces extrêmes, combien de travailleurs exposés sans vergogne aux risques « professionnels » à travers le monde ? Face à de telles situations, peut-on encore parler de respect des droits au cœur de la crise ? Quelle protection le droit international peut-il bien apporter ? Que restera-t-il dans ces conditions des libertés syndicales ?

THÈMES POSSIBLES DE TABLES RONDES (liste non exhaustive) :

- **Esclavages d'hier et d'aujourd'hui : vers une conscience universelle ?**
- **Crise économique et responsabilité sociale des entreprises**
- **Crise et économie informelle : quelle place pour le travail décent ?**
- **Mondialisation et délocalisation : les droits syndicaux menacés**
- **Trafic des êtres humains, migrations et travail forcé**
- **Traite des êtres humains et prostitution**
- **Trafic d'enfants et travail forcé**
- **Démobilisation et retour à la vie sociale des enfants soldats**
- **Santé et protection de la vie au travail : un droit humain fondamental**
- **Protection sociale et paysans du monde** (en partenariat avec le Centre international de culture paysanne et rurale (CICPR) et le laboratoire CNRS (UMR 3128) « Droit et changement social » de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes, organisateurs d'un colloque international sur le même thème (1^{er} au 3 juillet 2010)
- **Les femmes, premières victimes des atteintes au droit du travail dans un monde en crise**
- **Discriminations visant les peuples indigènes et tribaux au travail**

· **Industrie des équipements sportifs individuels et respect des droits de l'Homme**

· **Économie sociale et solidaire et droits de l'Homme**

· **Quelle complémentarité des acteurs de la société civile dans la défense des droits humains au travail dans les chaînes de sous-traitance ?** Proposition *De l'éthique sur l'étiquette* (ESE) en partenariat éventuel avec la CFDT, une organisation partenaire du Sud (*Workers Assistance center* ou *Thai Labour Campaign*), *Clean Clothes Campaign* (réseau européen), CCFD

· **La contribution des organisations syndicales à la promotion et la protection des droits de l'Homme.** Proposition en cours d'élaboration de l'Institut pour la Responsabilité Globale dans l'Entreprise (Audencia Nantes / École de management), en partenariat avec le Réseau international de recherches sur les organisations et le développement durable (RIODD)

· **Droits de l'Homme / droits du salarié : analyse du travail discursif du « think tank » français Institut Montaigne en matière de responsabilité sociale des entreprises.** Proposition en cours d'élaboration du RIODD (Réseau international de recherche sur les organisations et le développement durable), France

· **Responsabilité sociale des entreprises, normes internationales du travail et accès à la formation et à l'emploi : comparaison de quelques expériences menées en France et au Brésil.** Proposition en cours d'élaboration de l'Institut pour la responsabilité globale dans l'entreprise (Audencia Nantes / École de management) et le Centre pour la responsabilité sociale le développement durable de l'ISAE/FGV de Curitiba, Brésil

· **Accès au droit à la santé et exclusions par le chômage, les nouvelles formes de pauvreté et la non-citoyenneté.** Proposition en cours d'élaboration associant l'Institut international de recherche en éthique biomédicale, de la Société française et francophone d'éthique médicale, le Laboratoire d'éthique médicale de l'Université Paris 5, le Service de consultation et de santé publique de l'Hôpital universitaire de Nanterre, la Commission nationale française pour l'UNESCO, le ministère français des Affaires étrangères et européennes, la Commission nationale française consultative des droits de l'Homme (France).

...

EN PARTENARIAT AVEC LE PROGRAMME DE RECHERCHE EUROPÉEN LASCAUX



LUNDI 28 ET MARDI 29 JUIN 2010 :

COLLOQUE DE LA TERRE À L'ALIMENT / DES VALEURS AUX RÈGLES

Pour cette 4^e édition, en sus des thématiques présentées plus haut (à partir de la page 8) qui donneront lieu à l'organisation de plénières et tables rondes, le Forum mondial des droits de l'Homme développera un axe de travail spécifique en partenariat avec le programme européen LASCAUX sur le thème *Droit – Aliments – Terre* (<http://www.droit-aliments-terre.eu/>).

Ce partenariat prendra la forme de l'accueil d'un colloque au sein du Forum mondial des droits de l'Homme. Ce colloque, intitulé *De la terre à l'aliment / Des valeurs aux règles*, ouvert librement au public, se déroulera sur deux journées : lundi 28 et mardi 29 juin.

Dans ce cadre, il ne sera pas lancé d'appel à contributions mais chacun pourra contribuer au débat dans les différentes séances qui seront proposées.

Le programme européen de recherche Lascaux a pour but de « mettre le droit au service du développement durable et équitable du secteur agricole et alimentaire des pays pauvres et des pays riches. » Son programme consiste à « rechercher les causes juridiques des crises alimentaires et des problèmes liés à l'alimentation dans le monde, et à diffuser les connaissances sur le droit de l'alimentation ». Son équipe est composée de quatre-vingts chercheurs du monde entier : principalement juristes, mais aussi économistes, sociologues, anthropologues réunis sous la direction de François Collart-Dutilleul, professeur de droit privé à l'Université de Nantes, membre de l'Institut universitaire de France.

PRÉSENTATION DU COLLOQUE :

Au fil des décennies, on assiste à la multiplication très positive de textes continentaux et internationaux qui développent, multiplient, classent, détaillent, conjuguent un grand nombre de droits de l'Homme parmi lesquels le droit à une alimentation suffisante et saine et, dans une moindre mesure, le droit des paysans à une terre exploitable. La conscience de l'importance de ces droits de l'Homme est maintenant très largement partagée.

En même temps, le nombre de personnes victimes de famine ne cesse de croître, comme le nombre de paysans sans terre cultivable, victimes du système, de l'indifférence ou du climat. Mais ce sont là des causes trop vagues pour que leur identification suffise à réaliser un diagnostic utile. Il ne suffit pas de pointer :

· l'insuffisante régulation d'un système construit autour de la seule loi du marché,

· la cynique indifférence des institutions et des sociétés qui exercent leurs activités et fonctions au mépris des dommages humains qu'ils provoquent ou laissent se produire,

· ni les dérèglements environnementaux qui font craindre un réchauffement de la planète, une pénurie d'eau douce et une stérilisation des sols par l'effet de la pollution.



Encore faut-il préciser que ces « causes » sont loin d'épuiser un problème d'une extraordinaire complexité mondiale et dont on ne voit pas bien comment sortir. Les droits de l'Homme paraissent impuissants à endiguer le flot hétérogène de la spéculation internationale sur les matières premières, de la déforestation sauvage, de la brutalité du commerce international à l'encontre des plus faibles, de l'absence de réformes agraires, du réchauffement climatique incontrôlé, de tous ceux qui mettent l'intérêt collectif ou général au service de leurs intérêts personnels.

Alors peut-on inverser le cours des choses ? Peut-on progresser sur la voie de l'effectivité des droits de l'Homme et les rendre concrètement opposables ?

En réalité, les droits de l'Homme montrent des directions à suivre plus qu'ils ne sont en eux-mêmes des solutions. Il faut faire appel à l'imagination politique, à l'imagination économique et à l'imagination juridique pour donner corps aux droits de l'Homme relatifs à l'accès à l'alimentation (donc aussi à l'eau) et à l'accès à la terre.

Les propositions politiques et/ou économiques sont, pour une part, déjà en débat. D'autres s'ajoutent, au fil du temps, en particulier celles issues du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire organisé par la FAO à Rome en novembre 2009. Mais il n'y a pratiquement pas de propositions juridiques sur la table des discussions. S'il est souvent fait référence aux nécessités de la régulation, c'est aux lois de l'économie et du marché, aux lois morales et à l'éthique, ou aux lois de la science que l'on pense.

Or, notre époque montre suffisamment qu'une organisation sociale qui néglige la régulation par le droit peut produire des catastrophes environnementales, sociales, sanitaires ou financières. Aucune solution ne pourra s'affranchir d'une approche juridique parce que le droit est le seul mode de régulation des rapports humains et des échanges qui ait une légitimité pour l'ensemble des citoyens et qui intègre l'intérêt général. Il va certes de soi que bien des solutions viendront d'orientations politiques et de choix économiques. Mais c'est dans la langue du droit, avec les ressources du droit et avec la force de contrainte du droit, que toutes les solutions qui seront envisagées devront être mises en forme et appliquées.

Si l'on veut faire lâcher prise aux mâchoires de fer qui enserrent les centaines de millions de personnes victimes d'une alimentation insuffisante ou déséquilibrée, il faut ainsi réussir à conjuguer en cohérence l'action politique, l'activité économique, la cohésion sociale et la régulation juridique.

C'est à cette tâche que le programme de recherche LASCAUX entend contribuer en mettant en perspective les approches politique, économique et juridique pour que la terre et les denrées alimentaires ne soient pas réduites à des marchandises comme les autres. Pour ce faire, seront mises en commun les imaginations des chercheurs, des ONG, des politiques, des citoyens tout au long des deux premières journées du Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes, les 28 et 29 juin 2010.





- **Mme Christine Allan de Lavenne**, avocate au Barreau de Paris, membre du Centre de recherche sur les droits de l'Homme (CRDH), Université Paris II Panthéon-Assas (Paris) ;
- **M. Federico Andreu-Guzmán**, secrétaire général adjoint et conseiller général de la Commission internationale des juristes (Colombie) ;
- **Mme Martine Anstett**, chargée de mission, pôle État de droit, Libertés et Reconstruction, mission de la Gouvernance démocratique, ministère des Affaires étrangères et européennes (France) ;
- **M. Jean-Louis Atangana Amougou**, professeur agrégé des facultés de Droit, Université de Yaoundé II (Cameroun) ;
- **M. Antoine Bernard**, directeur exécutif de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (siège à Paris, France) ;
- **Mme Laurence Boisson de Chazournes**, professeur et directrice du Département de droit international public et organisation internationale, Faculté de droit, Université de Genève (Suisse) ;
- **M. Madjid Benchikh**, professeur émérite, ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger (Algérie), professeur à l'Université de Cergy-Pontoise (France) ;
- **M. Mouloud Boumghar**, professeur de droit public à l'Université du Littoral – Côte d'Opale (France) ;
- **Mme Virginia Bras Gomes**, membre du Comité ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), directrice du département de la Recherche sociale et les Relations internationales (direction générale de la Solidarité et de la Sécurité sociale – ministère portugais du Travail et de la Solidarité) (Portugal) ;
- **Mme Sylvie Bukhari de Pontual**, présidente de la FIACAT (Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), avocate, enseignante en droit international à la faculté des Sciences sociales de l'Institut catholique de Paris (France) ;
- **Mme Christine Chanet**, conseillère à la Cour de cassation française, représentante personnelle du Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme pour Cuba, ancienne présidente du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (France) ;
- **M. Abdoullah Cissé**, professeur des universités, recteur de l'Université de Bambey, Diourbel (Sénégal) ;
- **M. Emmanuel Decaux**, professeur de droit international à l'Université Paris II Panthéon-Assas, président du Secrétariat international permanent « Droits de l'Homme et gouvernements locaux » de Nantes, vice-président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (France); membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies (France) ;
- **Mme Yvonne Donders**, professeur, directrice adjointe du Centre de droit international de la faculté de droit de l'université d'Amsterdam (Pays-Bas) ;
- **M. Michel Doucin**, ambassadeur de la République française en charge de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises (France) ;
- **M. Jean-Marie Fardeau**, directeur du bureau parisien de Human Rights Watch (France) ;
- **M. Michel Forst**, secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme en Haïti (France) ;
- **Mme Françoise Gaspard**, maîtresse de conférences à l'École des hautes-études en sciences sociales (EHESS), ancienne vice-présidente du CEDEF / Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (France) ;
- **M. Régis de Gouttes**, premier avocat général à la Cour de cassation ; ancien président du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (France) ;
- **M. Ryuichi Ida**, professeur de droit à l'université de Kyoto, ancien président du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (Japon) ;
- **M. Pierre-Henri Imbert**, ancien directeur général des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, docteur et agrégé de droit public (France) ;
- **M. Ibrahim Kaboglu**, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Marmara, ancien président du Conseil consultatif des droits de l'Homme (Turquie) ;
- **M. Anil Naidoo**, directeur général de Indiba Africa Development Alliance (Durban), avocat auprès de la Haute-cour d'Afrique du Sud, président de la coalition sud-africaine pour la Cour pénale internationale (Afrique du Sud) ;
- **M. Fatsah Ougurgouz**, professeur, juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, directeur exécutif de la Fondation africaine pour le droit international ; ancien secrétaire de la Cour internationale de Justice de La Haye (Algérie) ;
- **M. Francis Perrin**, membre du Comité exécutif et ancien président d'Amnesty International section française (France) ;
- **Mme Mónica Pinto**, professeur de droit public ; coordinatrice du programme Droits de l'Homme à l'Université de Buenos Aires (Argentine) ;
- **M. Bertram G. Ramcharan**, professeur, ancien Haut-commissaire adjoint des Nations unies pour les droits de l'Homme, Chancelier des universités du Guyana ;
- **Sir Nigel Rodley**, membre du Comité des droits de l'Homme des Nations unies, professeur de droit international à Essex (Royaume Uni) ;
- **M. Hugo Sada**, délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, Organisation internationale de la Francophonie ; suppléante Mme Alexandra Veleva ;
- **M. Pierre Sané**, sous-directeur général de l'UNESCO, secteur des sciences humaines et sociales (Nations unies) ;
- **M. Jaume Saura**, directeur de l'Institut des droits de l'Homme de la Catalogne (Espagne) ;
- **M. William Schabas**, professeur, directeur du Centre irlandais pour les droits de l'Homme, université nationale d'Irlande (Canada / Irlande) ;
- **M. Linos Sicilianos**, Université d'Athènes (Grèce), rapporteur du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale / CERD ;
- **M. Théo Van Boven**, professeur de droit international, Université de Maastricht, ancien rapporteur spécial sur la question de la torture (Pays-Bas) ;
- **M. Yann Tanguy**, professeur de droit public, Université de Nantes ; directeur délégué de l'Université numérique juridique francophone (UNJF) ; président honoraire de l'Université de Nantes (France) ;
- **M. Philippe Texier**, conseiller à la Cour de cassation, président du comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies (France) ;
- **M. Vladimir Volodine**, chef de la section des droits de l'Homme et de l'égalité des genres, UNESCO ;
- **Mme Leïla Zerrougui**, vice-présidente de la Commission internationale des juristes, juge ; représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations unies auprès de la MONUC (République démocratique du Congo) ; ancienne présidente du groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies (Algérie) ;
- **M. François Zimeray**, ambassadeur de la République française pour les droits de l'Homme (France).

LE FORUM DE NANTES : LA PERSÉVÉRANCE D'UN TERRITOIRE

Depuis ses débuts en 2004, à l'initiative de la Ville de Nantes, une « coalition » de collectivités locales apporte son concours à l'organisation du Forum mondial des droits de l'Homme : on y retrouve, outre la Ville de Nantes, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole (communauté urbaine). Un concours qui n'est pas seulement un soutien financier mais aussi une participation politique et intellectuelle, ces institutions ayant à cœur de mettre en débat, à cette occasion, un certain nombre de sujets relevant de leurs compétences (coopération décentralisée, mise en œuvre de politiques publiques inspirées par les droits de l'Homme dans les domaines de la démocratie locale, de l'égalité de tous devant l'accès aux services publics, de la solidarité avec les populations les plus fragiles, de la cohésion sociale...). Élus et services, en relation avec les acteurs de la société civile, participent à ce débat citoyen.

Depuis 2007, année de création de l'association **Droits de l'Homme et gouvernements locaux** (Secrétariat international permanent Nantes – Pays de la Loire), ces mêmes collectivités locales soutiennent cette structure et participent aux travaux de son conseil d'administration qui réunit tout à la fois le ministère français des Affaires étrangères et européennes, le Médiateur de la République française comme des ONG internationales (Fédération internationale des droits de l'Homme, Human Rights Watch) ou locales (Maison des citoyens du monde de Nantes), mais aussi des professionnels du droit (universitaires ou, encore, avocats avec une présence forte du Barreau de Nantes).

Si tous ces acteurs institutionnels, professionnels ou associatifs se retrouvent autour du travail engagé à Nantes depuis 2004 et, surtout, depuis 2007, c'est bien parce que le Forum mondial des droits de l'Homme occupe une place originale, désormais reconnue internationalement, dans le paysage des droits de l'Homme. Cela, d'autant plus qu'il s'appuie sur un travail permanent d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, de mise en réseaux des acteurs locaux à travers le monde pour lesquels les droits de l'Homme ne sont pas que des mots généreux mais une ardente obligation d'agir pour que ces droits deviennent enfin une « réalité pour tous » pour reprendre les mots de Sérgio Vieira de Mello*.

Que cela se passe à Nantes n'est pas un hasard. Au contraire, c'est bien parce qu'il existe dans cette ville, dans cette région, une volonté politique clairement affirmée et partagée par de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et privés : celle qui ne veut pas séparer le développement économique, scientifique et technologique du respect des valeurs qui fondent le droit international des droits de l'Homme.

Cette responsabilité, Nantes l'assume d'abord par rapport à sa propre histoire « coloniale », avec un travail collectif et public initié en 1991 qui se poursuit aujourd'hui avec l'édification en cours du **Mémorial à l'esclavage et à ses abolitions** signé de l'artiste plasticien Krzysztof Wodiczko et de l'architecte Julian Bonder. De même, l'initiative nantaise de l'**Alliance internationale des Anneaux de la Mémoire**, présidée par Nicéphore Soglo, maire de Cotonou et ancien président de la République du Bénin, cherche à fédérer les acteurs concernés – au premier rang desquels les villes et gouvernements locaux – autour d'un travail sur l'histoire commune de la traite des esclaves et de ses conséquences dans le monde contemporain.

Cette responsabilité, Nantes – et ses partenaires – l'assument aussi au quotidien, dans les politiques publiques qui sont mises en œuvre localement comme dans les actions de coopération décentralisée (en Bolivie, au Burundi, au Cameroun, au Sénégal...) et au cœur de réseaux internationaux comme CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) ou *Eurocités*, réseau de villes européennes au sein duquel Nantes a pris la tête de la mobilisation contre le réchauffement climatique.

Tout cela va dans le même sens : la poursuite d'un « idéal commun » de l'humanité rappelé dans le préambule de la déclaration universelle des droits de l'Homme pour lequel les villes et les collectivités locales, qui pèsent de plus en plus dans le dialogue international, ont aussi un rôle prépondérant à jouer en partenariat avec les acteurs institutionnels, associatifs et l'ensemble des individus qui participent à la vie de la Cité.

Personne ne prétend que tout se fera en un jour, surtout pas les acteurs de terrain. Il y a, trop souvent, des reculs particulièrement décourageants. D'où la nécessité – que Nantes et ses partenaires ont bien compris – de la permanence, de l'obstination, de la persévérance.

* « Nous avons tous un rôle à jouer pour faire des droits de l'Homme une réalité pour tous ».

Ancien haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme, Sérgio Vieira de Mello a été tué dans un attentat à Bagdad (Irak) le 19 août 2003 alors qu'il était en mission comme représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies

PROGRAMME ET ORGANISATION GÉNÉRALE :

Secrétariat international permanent *Droits de l'Homme et gouvernements locaux*
34, rue Fouré. 44000 Nantes. T +33 (0)2 51 83 70 10. F +33 (0)2 51 84 82 75. secretariat@spidh.org

SITE INTERNET (français, english, español)

www.spidh.org

AVEC LE SOUTIEN DE :

- Nantes Métropole www.nantesmetropole.fr
- Région des Pays de la Loire www.paysdelaloire.fr
- Département de Loire-Atlantique www.cg44.fr
- Ville de Nantes www.nantes.fr
- Caisse des dépôts www.caissedesdepots.fr

ET LA PARTICIPATION DE :

- Organisation des Nations unies pour les Sciences, l'Éducation et la Culture (UNESCO) / Secteur des sciences humaines et sociales www.unesco.org
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) / Plate-forme pour les partenariats innovants – Genève www.undp.org
- Ministère français des Affaires étrangères et européennes www.diplomatie.gouv.fr
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF) www.francophonie.org
- Université de Nantes www.univ-nantes.fr
- Maison des citoyens du monde de Nantes www.maisondescitoyensdumonde.org
- Ordre des avocats / Barreau de Nantes www.barreau-nantes.avocat.fr

LE 4^e FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME REMERCIE SES PARTENAIRES



secrétariat international permanent
droits de l'homme et gouvernements locaux
nantes, pays de la loire. france